

# Sommes-nous propriétaires



Prévention  
et aménagement  
sommaire autour  
du pouz de la  
Ruguero, Ariège.  
Cliché Eric Ollivier.

# des grottes ?

## Jean-Yves BIGOT

Les conflits d'usage montrent que spéléologues et propriétaires fonciers n'ont pas les mêmes valeurs. Les propriétaires fonciers savent quand une grotte leur appartient ou non... Du moins quand on veut bien leur en révéler l'existence. La plupart des spéléologues qui visitent les grottes ne connaissent absolument pas le statut foncier des cavités, et les noms des propriétaires ne les intéressent guère. La notion de propriété foncière n'est pas ancrée dans la culture du spéléologue français à qui, paradoxalement, les espaces ceints ne conviennent pas. Aux États-Unis, par exemple, la mentalité des spéléologues est très différente. Les clubs de la NSS ont souvent une Landowner Relationship Commission. Pour se garder des « Sans terre », les propriétaires fonciers ont répondu par un panneau, une clôture ou une porte. Cependant, cette ostentatoire démonstration de possession physique a été parfois contestée. Certains propriétaires de grottes ont compris que les spéléologues eux-mêmes n'y pouvaient rien. En effet, les rivalités entre clubs ont parfois jeté des propriétaires au milieu d'une « guerre des boulons » (envoi au club adverse des boulons après fracturation de la porte) sans qu'ils aient pu obtenir gain de cause auprès des uns ou des autres. De guerre lasse, certains propriétaires fonciers ont parfois admis que la cavité resterait dans le patrimoine commun...

## Les valeurs des spéléologues

Si les spéléologues ne sont pas les propriétaires fonciers des grottes, alors pourquoi y a-t-il autant de conflits entre eux ?

Il existe des conflits parce que tous les spéléologues possèdent des parts dans ce qu'on peut appeler la propriété intellectuelle des grottes et qu'ils se les disputent âprement. À l'extérieur, les querelles intestines demeurent incompréhensibles des autorités ou de toutes les personnes étrangères au milieu spéléologique. Les règles de ce milieu sont codifiées et restent aussi obscures que celles des taggeurs qui s'évertuent à repeindre des portes fraîchement nettoyées.



Cependant, on peut citer quelques exemples de droit coutumier spéléologique : une cavité qui « passe » après une désobstruction n'est pas totalement libre d'accès, on laisse d'abord les auteurs terminer l'exploration de la grotte. Bien sûr, les piratages sont courants, mais ils ne sont pas admis par la déontologie qui reconnaît implicitement un droit aux inventeurs, alors que la législation française n'en fait aucune mention.

## L'appropriation intellectuelle

Mais comment peut-on s'approprier intellectuellement une grotte ? En réalisant sa topographie, en la décrivant avec précision, en rédigeant un article sur son histoire, etc. Ainsi, il ne sera plus possible de parler d'une grotte sans faire référence à des travaux publiés ; cette forme d'acquisition est assimilable à une appropriation intellectuelle qui s'oppose à la possession foncière, légale.

On ne parlera ici que des formes d'appropriation intellectuelle les plus fréquentes, parmi lesquelles on peut citer dans l'ordre chronologique :

La « guerre des boulons » n'aura pas lieu : accès contrôlé d'une grotte du Vaucluse. Cliché Jean-Yves Bigot.

l'exploration, la topographie, la rédaction de fiches descriptives et techniques, l'étude scientifique, etc.

On notera d'ailleurs que les comportements sont les mêmes chez les archéologues qui étudient des sites ou parfois des grottes ; le processus d'appropriation est similaire à celui des spéléologues et se matérialise souvent par la pose d'une clôture ou d'une porte.

Aujourd'hui, les plus importants propriétaires intellectuels des grottes sont les topographes, car ils possèdent l'illustration la plus informative, loin devant les photographes. Les explorateurs viennent seulement après les topographes. Pour peu que les explorateurs ne sachent pas narrer leur récit, ils auront beaucoup de difficultés à revendiquer leur part et à se faire entendre, c'est là une des sources récurrentes de conflits dans le milieu spéléologique depuis plusieurs dizaines d'années.

Ceux qui savent à la fois explorer, topographier et écrire pourront pratiquement obtenir l'appropriation quasi-totale, c'est le cas de la caborne de Menouille que personne ne contestera à Jean-Claude Frachon.

## Les cavités non déclarées

Revendiquer une propriété intellectuelle sur des cavités qui n'ont pas d'état-civil, c'est-à-dire non déclarées par les spéléologues à leur communauté, est simplement impossible, car ce sont les publications qui permettent de sortir la grotte de sa « clandestinité ». Dans certaines régions, où la pression des directions régionales des Antiquités préhistoriques est forte, des spéléologues se sont vus sommés de ne communiquer ni le vrai nom de la grotte, indicateur d'un lieu-dit, ni la commune de situation. En cédant à la politique de discrétion, les spéléologues s'exposent à un transfert de propriété intellectuelle qui profite surtout aux autorités administratives (DRAP, DIREN, etc.). En effet, si les services administratifs préconisent et imposent le plus grand silence, c'est pour donner aux cavités un statut légal (procédure de classement, inscription à l'inventaire, etc.)



Panneau indicateur posé par les autorités. Cliché Jean-Yves Bigot.



La chapelle Notre-Dame de Châteauneuf, Alpes-de-Haute-Provence, ouverte à tous vents.

Chatière aménagée de la grotta degli Scogli Neri, Ligurie. Clichés Jean-Yves Bigot.

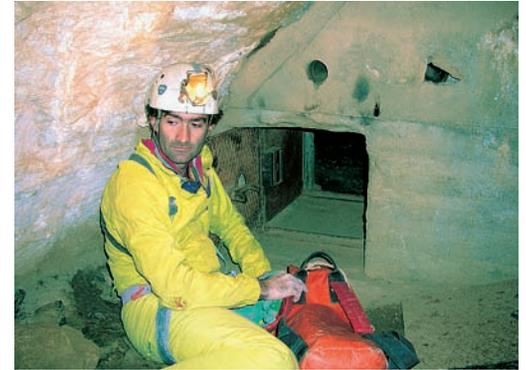
qui ignore parfois superbement les règles en usage dans la communauté spéléologique (droit des inventeurs).

Faut-il rappeler que la politique qui consiste à cacher la découverte d'une cavité, ou taire la présence de peintures préhistoriques dans une grotte déjà connue, ne met pas les grottes à l'abri des déprédations. Ces pratiques discutables, qui ne peuvent en aucun cas être assimilées à une protection, ne sont pas respectueuses de la communauté spéléologique pourtant à l'origine de la plupart des découvertes archéologiques en grotte.

## Liberté et abus

Depuis le début des années 1970, le chef, qu'il soit élu ou désigné par son successeur, n'a plus autant d'autorité dans les clubs. Certes, il y a bien un président mais il ne peut arbitrer les conflits survenant au cours de sorties où se manifeste un certain individualisme. L'absence de chef de file a permis aux individualités de s'épanouir, mais aussi à des gens sans scrupule d'écraser les autres. Des abus pourront apparaître par exemple avec des personnes ayant contribué pour une faible part aux travaux de désobstruction, et qui revendiqueront par la suite une part trop importante dans la découverte d'une cavité. Certains clubs ou individus ont eu tendance à ne pas communiquer leurs topographies ou leurs travaux, ce contournement des règles déontologiques des spéléologues expose ses auteurs à la reprise par des équipes concurrentes des travaux de topographie.

Le paroxysme est atteint lorsque la soif de reconnaissance est telle que des imposteurs vont jusqu'à dessiner des grottes ou des prolongements de réseaux qui n'ont jamais existé...



## L'élargissement des horizons

Ceux qui souhaitent élargir leur domaine intellectuel peuvent conquérir un ensemble de cavités, une zone, un canton, voire un département. On peut aussi choisir un thème particulier de recherches historiques (ex : Camisards, Vaudois, Cagots), karstologiques (ex : fantomisation), économiques (ex : tourisme souterrain), sociales (ex : pastoralisme, troglodytisme), religieuses (ex : grottes votives), etc., qui recoupe des aires géographiques plus vastes. Les instruments de topographie ne peuvent suffire à cette tâche, car il faut alors prendre la mesure d'une région, lire les paysages karstiques, connaître leur histoire, puis fouiller le passé des grottes que certains spéléologues paresseux ne se sont même pas donné la peine de chercher, laissant en jachère intellectuelle leur propre patrimoine.

On a ainsi sur le bout de la langue quantité de noms de spéléologues associés à des massifs ou des départements, comme celui d'Yves Créac'h qui nous a livré une « tranche de vie » avec « Aventures, Méaventures » (cf. Lu pour vous). Ceux-là ne se sont pas contentés de dérouler de la corde et quelques bouts de fils, souvent ils ont déjà publié ou coordonné des synthèses régionales. Leur position dominante dans la hiérarchie spéléologique est à l'origine d'une certaine jalousie entretenue par une communauté restée en marge. ■